

1520 (12 JUILLET).

Pierre Rome et Antoine Pourtal, gardes de la monn^e de Villefranche en Rouergue, donnent quittance à m^{re} Jehan Pomeyrol, m^e part^{er}, de leurs gages du 28 juin 1518 au 3 mars 1519.

Autre quittance des mêmes pour leurs gages du 28 juin 1518 au 3 mars 1519.

C'est un double de la pièce précédente.

Autre quittance des mêmes pour leurs gages du 3 mars 1519 au 19 mars 1520.

Cette quittance est également en double expédition.

Signées : Roma et Pourtal.

Le 6 novembre 1521, mandat de payement à Jehan Pomerol.

Quittance de Pierre Rome et d'Antoine Pourtal à Jehan Pomayrol pour leurs gages de gardes, du 19 mars 1519 au 19 avril 1521.

En double expédition.

Le 3 mai 1522, quittance d'Anthoine Royère, tailleur de la monn^e de Villefranche, au même maître, pour ses gages du 28 juin 1518 au 13 mars 1519.

Le 3 mai 1522, quittance de Arnould Buysson, tailleur de Villefranche, au même m^e part^{er}, pour ses gages du 13 mars 1519 au 19 mars 1520.

Le 3 mai 1522, quittance des deux mêmes gardes au même m^e part^{er}, pour leurs gages du 19 mars 1520 au 19 avril 1522.

(A. N. Carton Z, 1^b, 602.)